



MAIRIE de PASSAVANT LA ROCHERE

Conseil municipal du 06 avril 2024 Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le 11/06/2024

ID : 070-217004043-20240607-20240607_0-AU



Le conseil municipal, convoqué le 22 mars 2024, s'est réuni le 06 avril 2024 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Michel DÉSIRÉ, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 15

Les membres présents en séance :

Gilles AMBS / Daniel AUGIER / Michèle CHANTERANNE / Aurélien COLLEY / Martial COLOTTE / Michel DÉSIRÉ / Axel JOURDA / Marc KIPPEURT / Carole MARGÉRARD / Mireille MICHEL / Sandrine MOUROT / Bernard PEIGNEY / Françoise PEIGNEY.

Absents : Émilie FARON et Pierre REIJASSE.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGT, Michèle CHANTERANNE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation du procès-verbal du 16/02/2024

Le procès-verbal du 16 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

1. Compte de Gestion 2023 (Commune, Eau, Assainissement et Lotissement)

Vu les comptes de gestion 2022 établi par le comptable public pour les budgets : Commune, Eau, Assainissement et Lotissement ;

Considérant les recettes et les dépenses faites au titre de l'exercice 2023 ainsi que les résultats de l'exercice 2022 ;

VOTES : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le comptable public pour les budgets : Commune, Eau, Assainissement et Lotissement n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2. Compte administratif 2023 – Budgets (Commune, Eau, Assainissement et Lotissement)

Vu les comptes de gestion 2023 établis par le comptable public ;

Considérant que les résultats des comptes administratifs 2023 des budgets : Commune, Eau, Assainissement et Lotissement sont conformes à ceux des comptes de gestion précédemment examinés et que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en dépenses qu'en recettes ;

M. le Maire quitte la salle

M. AMBS, adjoint au maire, propose au conseil d'approuver les comptes administratifs 2023 tel que présentés.

VOTES : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal approuve les comptes administratifs 2023 pour les budgets : Commune, Eau, Assainissement et Lotissement, à l'unanimité.

2a. Affectation du résultat de fonctionnement – Budget Communal

Vu le compte de gestion 2023 établi par le comptable public ;

Vu le compte administratif ;

Considérant que les résultats du compte administratif seront repris au budget primitif ;

Considérant que l'affectation du résultat doit-être conforme aux règles définies par l'article L.2311-5 du CGT ;

VOTES : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats du budget communal 2023 comme suit :

- L'excédent de fonctionnement de 258 158,26 € est affecté comme suit :
136 436,70 € en section d'investissement et 121 720,56 € en section de fonctionnement.

2b. Affectation du résultat de fonctionnement – Budget Assainissement

Vu le compte de gestion 2023 établi par le comptable public ;

Vu le compte administratif ;

Considérant que les résultats du compte administratif seront repris au budget primitif ;

Considérant que l'affectation du résultat doit-être conforme aux règles définies par l'article L.2311-5 du CGT ;

VOTES : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats du budget communal 2023 comme suit :

- L'excédent de fonctionnement de 26 674,28 € est affecté en section de fonctionnement.

2c. Affectation du résultat de fonctionnement – Budget Eau

Vu le compte de gestion 2023 établi par le comptable public ;

Vu le compte administratif ;

Considérant que les résultats du compte administratif seront repris au budget primitif ;

Considérant que l'affectation du résultat doit-être conforme aux règles définies par l'article L.2311-5 du CGT ;

VOTES : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats du budget communal 2023 comme suit :

- L'excédent de fonctionnement de 151,35 € est affecté en section de fonctionnement.

3. Fixation du prix de l'eau et de l'assainissement

Il est proposé au conseil municipal de fixer :

Les tarifs de l'eau comme suit :

- Redevance eau : 1,30 €/m³ -suppression de la 2^{ème} tranche
- Location du compteur pour l'année : 0/15 : 40 € - 0/20 : 44 € - 0/25 : 80 € - 0/30 ou 0/32 : 94 € - 0/40 : 152 € - 0/60 : 268 €
- Taxe de prélèvement : 0,14 €/m³ (inchangé)

Les tarifs de l'assainissement comme suit : (inchangé)

- Redevance : 0,85 €/m³ - taxe fixe : 48 €/an
- Rappel : seules les personnes collectées traitées, paient l'assainissement.

Frais de facturation : 3 €

VOTES : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

4. Facturation au budget de l'assainissement et au budget de l'eau

Il est proposé au conseil municipal de facturer, pour l'année 2024, au profit du budget communal, la somme forfaitaire de :

- 8 106 € au budget de l'assainissement ;
- 13 555 € au budget de l'eau

VOTES : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

5. Convention d'assistance avec l'Agence départementale – travaux d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré à l'Agence départementale INGENIERIE70.

A ce titre, il présente les projets exposés avec les techniciens d'INGENIERIE70 venus rencontrer les élus du conseil municipal. Il en découle des propositions d'assistance adressées par l'Agence départementale INGENIERIE70 pour les opérations suivantes :

- Mise en séparatif de l'extrémité de la grande rue direction LA ROCHERE.

Chacune des prestations ci-avant doit donner lieu à la signature d'une convention entre la commune et l'Agence départementale INGENIERIE70 qui précise, les conditions financières de l'assistance établies suivant le barème adopté par le Conseil d'administration d'INGENIERIE70.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** les missions confiées à l'Agence départementale INGENIERIE70,

- **D'autoriser** le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence départementale INGENIERIE70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.

VOTES : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

6. Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE DECIDER** du recrutement d'un agent contractuel, adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois, du 15/04/2024 au 14/10/2024 inclus, voir plus si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent à temps complet ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTES : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

7. Vote des taux des taxes locales 2023

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts ;

Il est proposé au conseil municipal de fixer les taux pour 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 5.52 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.59 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35.00 %

VOTES : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

8. Budget primitif 2024

Le maire présente à l'Assemblée les différents budgets pour l'année 2024 et demande au conseil municipal de les approuver.

Budget Communal

- section de fonctionnement (en excédent de 16 122,68 €)
Dépenses : 771 880,88 € Recettes : 788 003,56 €
- section d'investissement (en équilibre)
Dépenses : 561 975,33 € Recettes : 561 975,33 €

Budget du service de l'eau

- section de fonctionnement (en équilibre)
Dépenses : 81 651,48 € Recettes : 81 651,48 €
- section d'investissement (en excédent de 32 811,72 €)
Dépenses : 29 479,61 € Recettes : 62 291,33 €

Budget du service de l'assainissement

- section de fonctionnement (en excédent de 26 475,51 €)
Dépenses : 34 831,00 € Recettes : 61 306,51 €
- section d'investissement (en excédent de 77 806,11 €)
Dépenses : 44 773,23 € Recettes : 122 579,34 €

VOTES : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal approuve les budgets primitifs pour l'année 2023 à l'unanimité.

9. Travaux Sylvicoles 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** le programme de travaux Sylvicoles suivant :

- Devis ONF pour un total d'investissement de 27 767,26 € HT

Marc KIPPEURT ne participe pas au vote.

VOTES : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

10. Attributions de subventions

Reportée à la prochaine séance

INFORMATIONS DIVERSES

- Réalisation d'un schéma directeur de la distribution de l'eau potable dans l'optique du transfert de compétence à la CCHC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

Visé le 07/06/2024.

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le 11/06/2024



ID : 070-217004043-20240607-20240607_0-AU

La secrétaire de séance,

Michèle CHANTERANNE



Le Maire,

Michel DÉSIÉ